

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 21 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt et un juillet à dix sept heures, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du quinze juillet deux mille vingt cinq, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2025BC1 1 2 29

**OBJET : 2025S09 – PRESTATIONS DE SERVICES ET AUTRES ACTIVITÉS
EN MATIÈRE DE DIÉTÉTIQUE POUR LES BESOINS DE LA CUISINE
CENTRALE COMMUNAUTAIRE
ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE SERVICE**

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane, DUPUY Jean, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Absents excusés :

Monsieur TERRENNE Jean Paul (a donné pouvoir à Bruno DOUSSON), Madame FILLATRE Francine.

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services
Guy MERIEL a été désigné secrétaire de séance

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2025BC1 1 2 29

OBJET : 2025S09 – PRESTATIONS DE SERVICES ET AUTRES ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE DIÉTÉTIQUE POUR LES BESOINS DE LA CUISINE CENTRALE COMMUNAUTAIRE ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE SERVICE

Le Président rappelle que la Communauté de Communes des Deux Rives a lancé une consultation par voie de procédure adaptée, soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique.

La consultation concerne des prestations de services et autres activités en matière de diététique pour les besoins de la Cuisine Centrale Communautaire, dont la date de remise des offres était fixée au 2 juin 2025 à 12h00.

La Commission des Plis s'est tenue le 17/07/2025 pour le jugement des offres.

1 entreprise a déposé une offre, il s'agit de :

Entreprise	Code postal – Ville
VIRGINIE NOUVEL	82390 DURFORT-LACAPELETTE

Les critères d'analyse des offres sont les suivants conformément au règlement de la consultation :

Critères	Pondération
1-Valeur technique évaluée à partir des éléments de l'annexe récapitulative des caractéristiques des offres pour :	55.0 %
1.1- Conformité aux exigences du CCTP	50 %
1.2- Possession d'un diplôme d'État de diététicien(ne)	5 %
2-Prix des prestations estimé sur la base du montant total en € HT du DQE	45.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre de la candidate Virginie NOUVEL présente toutes les garanties techniques nécessaires pour répondre au besoin.

La Commission des Plis propose au Bureau Communautaire le candidat suivant :

Montant estimatif par période : 25 000 € HT		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant HT au regard du détail quantitatif estimatif
1	Virginie NOUVEL	24 885,00 €

En conséquence, le Président propose :

- d'attribuer le marché à la candidate Virginie NOUVEL pour un montant annuel estimé à 24 885,00 € HT, selon le bordereau de prix unitaire et le détail quantitatif estimatif, reconductible de façon expresse trois fois un an soit quatre ans,
- de l'autoriser, ou son représentant légal, à signer le marché correspondant et toute pièce y afférente.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'attribuer le marché à la candidate Virginie NOUVEL pour un montant annuel estimé à 24 885,00 € HT, selon le bordereau de prix unitaire et le détail quantitatif estimatif, reconductible de façon expresse trois fois un an soit quatre ans,
- d'autoriser le Président, ou son représentant légal, à signer le marché correspondant et toute pièce y afférente.

Fait à Valence d'Agen, le 21 juillet 2025
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 22 juillet 2025

Le secrétaire de séance désigné
Le Maire de Gasques

Guy MERIEL



Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives



Jean Michel BAYLET



Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le

28 JUL. 2025

Affiché sur le panneau des annonces légales le 28 JUL. 2025

AR Préfecture

2025S09 – Prestations de services et autres activités en matière de diététique pour la cuisine centraleAttribution d'un marché public de service

Identifiant unique de l'acte :	082-248200016-20250721-2025BC1_1_2_29-DE
Numéro d'acte :	2025BC1_1_2_29
Date de décision :	21/07/2025
Nature :	DELIBERATIONS
Code matière :	1-1-2-0-0 (Commande Publique / Marchés publics / marchés en procédure adaptée (hors maîtrise d'oeuvre et conventions de mandat))
Fichier acte :	2025BC1_1_2_29 - 2025S09 – Prestations de services et autres activites en matiere de dietetique cuisine CC2R AMPS .pdf
Collectivité émettrice :	cc-des-deux-rives
Acte transmis par :	Chrystelle DABERNAT

Date d'envoi de l'acte :	28/07/2025 08:13:12
Date de réception de l'AR :	28/07/2025 08:13:41